

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

NOMINATION DE TROIS JUGES FRANCOPHONES À LA COUR PROVINCIALE DU N.-B. ET FERMETURE PARTIELLE DE LA COUR PROVINCIALE À CAMPBELLTON

Moncton, le 20 décembre 2021 – L'association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick (« AJEFNB ») se réjouit de la nomination des juges Sébastien Michaud à Edmundston, Claude Haché à Saint-Jean ainsi qu'Anne Richard à Moncton. Nous sommes persuadés que ces trois juristes compétents seront en mesure d'accomplir leurs fonctions avec brio.

La juge Richard est diplômée de l'Université de Moncton au baccalauréat en sciences sociales ainsi qu'au baccalauréat en droit. Depuis son admission au barreau en 1991, elle a notamment travaillé pour le ministère de la Justice et de la Sécurité publique.

Pour sa part, le juge Haché est diplômé de la Dalhousie University au baccalauréat ès arts et également de l'Université de Moncton au baccalauréat en droit. Depuis son admission au barreau en 2008, il a travaillé dans un cabinet privé et jusqu'à tout récemment, il occupait les fonctions de procureur de la Couronne à la Direction des poursuites spécialisées pour les Services des poursuites publiques.

Enfin, le juge Michaud détient un baccalauréat ès arts ainsi qu'un baccalauréat en droit de l'Université de Moncton. À la suite de son admission au Barreau en 1995, il a travaillé dans un cabinet privé et il occupait les fonctions de procureur de la Couronne jusqu'à tout récemment.

La nomination de ces trois juges francophones est bien reçue par la communauté juridique francophone de la province et s'inscrit dans une action essentielle de l'accès équitable à la justice dans les deux langues officielles.

Au nom de tous ses membres, l'AJEFNB offre ses plus sincères félicitations aux juges Michaud, Haché et Richard.

Par ailleurs, nous en profitons également au passage pour déplorer la décision du gouvernement à l'effet que, dès janvier, la Cour provinciale de Campbellton perdra son seul poste de juge permanent et que ses jours de fonctionnement vont passer de 5 à 3 jours. En effet, par voie de communiqué de presse, le ministre de la Justice nous a appris que la seule juge permanente de la Cour provinciale à Campbellton, Suzanne Bernard, sera transférée à Moncton et que son poste ne sera pas pourvu puisqu'il sera plutôt

transféré à Edmundston. Encore une fois, on vient sabrer dans notre système de justice, alors qu'il est déjà mal-en-point et manque de ressources. Alors que les tribunaux débordent, notamment la Cour provinciale de Campbellton, il est inquiétant et déplorable de voir de telles actions prises par le gouvernement. Bref, on vient encore limiter l'accès à la justice pour les justiciables du Nouveau-Brunswick, cette fois-ci pour ceux du Restigouche.

-30-

Renseignements :

Alexandre Vienneau, directeur général / avocat
dq@ajefnb.nb.ca
Tél. : 506-853-4151